

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	42	42 + 5 pouvoirs

Date de convocation
28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Chaumont sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, GARAT Cédric, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GROSS Patrick, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, THILL Angélique, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, JACQUET Clarisse pouvoir donné à AUBRY Martine, MOREL Mireille pouvoir donné à BIGUINET Josiane, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **WEISS Christian** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du programme d'actions et du plan de financement CTEAC 2025/2026
N° de délibération : DE_2025_104

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DE_2024_014 en date 27 février 2024 autorisant la Présidente à signer un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

VU la délibération n°DE_2024_050 relative à la convention Territoire Educatif Rural de l'Argonne

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité à rendre accessible la culture à tous,

La Présidente propose un programme d'actions d'Education Artistique et Culturelle en temps scolaire pour l'année 2025-2026.

Ce programme d'actions s'inscrit dans le cadre du Territoire Educatif Rural (TER) de l'Argonne et a pour finalité l'appropriation du territoire de l'Argonne par ses élèves.

La thématique commune à l'ensemble des groupes scolaires du TER est la forêt d'Argonne.

Ainsi ce programme d'action comprend quatre projets fédérateurs s'adressant à l'ensemble des élèves et qui feront l'objet d'une restitution commune lors de la Grande Traversée de l'Argonne 2026.

Ce programme d'actions fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel comme suit :

		DEPENSES							RECETTES				
Intitulé projet	Etab.	Coût intervention artistique	Hébergement /dép. artiste	Transp. élèves	Matériel	Autres	TOTAL	DRAC	CD (Collèges)	EPCI ou PETR	Etab scol	Autre	
Ma forêt d'Argonne	EPPU LES HAUTS DE CHEE	1 440 €	668€	600€		148€	2 856 €	1 440€	406 €	562€	300€	148€	2 856€
Un fabuleux voyage	EPPU TRIAUCOURT	1 080€	500€	600€	150€	111€	2 441€	1 080€	366€	534€	350€	111€	2 441 €
Ma forêt d'Argonne - Deux ailes et un caillou	EPPU VAUBECOURT	2 220€	582€	840€	450€	148 €	4 240€	1 440€	636€	1 100€	436€	628 €	4 240 €
Ma forêt d'Argonne - Forêt à matiere	EPPU NUBECOURT	2 040€	605€	840€	500€	148€	4 133€	1 440€	620€	1 487€	138€	448€	4 133 €
TOTAL							13 670 €	5 400 €	2 028€	3 683€	1 224€	1 335€	13 670 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce plan de financement et d'allouer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2026
- D'autoriser la Présidente à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC et du Département de la Meuse dans le cadre du CTEAC
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Martine AUBRY,
 Présidente